

## **ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU COMITE REGIONAL**

### **ELECTIONS : APPEL A CANDIDATURES**

L'Assemblée Générale des clubs du Comité Régional de Bourgogne-Franche-Comté est fixée au **samedi 14 janvier 2022 à 14 h 00 à Tournus (71)**.

Au cours de l'Assemblée Générale, il sera procédé à :

#### **1) L'élection de 2 membres au Conseil d'Administration**

**1 poste à pourvoir au collège « Cyclisme Féminin »**

**1 poste à pourvoir au collège « Cyclisme Pour Tous »** (réservé aux Access)

**L'élection de ces 2 postes auront lieu au scrutin majoritaire à un tour.**

Les candidat(e)s à ces postes, devront être titulaires d'une licence FFC.

Les candidatures doivent être présentées individuellement et notifiées au Comité Régional, à l'attention de Monsieur le Président du Comité régional.

La lettre de candidature mentionne les : nom, prénom, adresse personnelle du candidat ainsi que le numéro de licence. Elle doit être signée par l'intéressé et exprimer ses motivations.

**Les candidatures sont à transmettre pour le 14 décembre 2022 dernier délai au Comité Régional (antenne Besançon), par voie électronique : [ffc.bfc.besancon@gmail.com](mailto:ffc.bfc.besancon@gmail.com)**

Les personnes élues le seront jusqu'à la fin du mandat actuel soit pour 2 ans.

Les candidat(e)s doivent être présent(e)s à l'Assemblée Générale du 14 janvier.

Ne peuvent être élues au Conseil d'Administration que des personnes licenciées à la Fédération Française de Cyclisme depuis au moins douze mois, membre d'une association ayant son siège sur le territoire du Comité Régional.

#### **2) L'élection d'un(e) délégué(e) des coureurs :**

Les candidatures doivent être présentées individuellement et notifiées au Comité Régional, à l'attention de Monsieur le Président du Comité régional.

**Les candidatures sont à transmettre pour le 14 décembre 2022 dernier délai au Comité Régional (antenne Besançon) par voie électronique : [ffc.bfc.besancon@gmail.com](mailto:ffc.bfc.besancon@gmail.com) .**

### **3/ L'élection des Délégué(e)s à l'Assemblée Générale FFC :**

Les délégué(e)s à l'Assemblée Générale de la FFC ainsi que les suppléant(e)s seront élu(e)s parmi les dirigeant(e)s de clubs candidats.

Il sera procédé à l'élection des 5 candidat(e)s titulaires et de leurs **5 suppléant(e)s**, présenté(e)s obligatoirement en binômes.

Le formulaire de candidature devra présenter, sur le même bulletin :

Nom + prénom du titulaire, date de naissance, n° de licence 2023 + photocopie de celle-ci  
Nom + prénom de son suppléant, date de naissance, n° de licence 2023 + photocopie de celle-ci

Aucun(e) candidat(e) ne pourra être à la fois titulaire ou suppléant(e).  
Aucun(e) candidat(e) ne pourra être candidat(e) à la fois au Comité Régional et pour un Comité Départemental (que ce soit au poste de titulaire ou de suppléant(e)).

L'élection se déroule au scrutin plurinominal à 1 tour.  
En cas d'égalité de voix, le vote sera acquis en faveur du candidat titulaire le plus âgé.

Chaque club dispose d'une voix.

**Les candidatures sont à transmettre pour le 14 décembre 2022 dernier délai au Comité Régional (antenne Besançon) par voie électronique : [ffc.bfc.besancon@gmail.com](mailto:ffc.bfc.besancon@gmail.com) .**

**Assemblée Générale Fédérale** qui se tiendra à Albi du 24 au 26 février 2023.

Thèmes de travail (non connu à ce jour).